

Contrat Solidaire Pommes-Poires 2023/2024 sur 6 mois par l'AMAP BONAMAPETIT Velizy

La récolte de pommes étant très faible à cause d'une alternance provoquée par la sécheresse de 2022, les paniers seront constitués des pommes de la Maison Gaillard puis de pommes bio achetées à la Coopérative Bio d'Île-de-France.

Adhérent(s)

Nom :
Adresse :

Mail :
Tél. :

Producteur :

MAISON GAILLARD
Production fruitière
110 route royale
78580 Les Alluets-le-roi

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- participer aux réunions de bilan de fin de saison (2 par an).

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 11 distributions de pommes et poires :

2023 :26/10 – 09/11 – 23/11 – 07/12 – 21/12 **2024** :18/01 – 01/02 – 15/02 – 29/02 – 14/03 – 28/03

Constitution du panier de fruits et paiements

Les prix sont basés sur 1 kilo de pomme à 3.90€ et 1 kilo de poire à 4.90€.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs PANIERS et/ou un ou plusieurs DEMI-PANIERS :

Désignation	Prix unitaire	Montant	Quantité souscrite	S/TOTAL
LE PANIER - <u>9 premières distributions</u> : 5kg pommes-poires (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires) - <u>2 dernières distributions</u> : 4kg de 2 variétés de pommes	21€ 15,60€	 220,20€	 €
LE DEMI-PANIER - <u>9 premières distributions</u> : 2,5kg pommes-poires (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires) - <u>2 dernières distributions</u> : 2kg de 2 variétés de pommes	10,50€ 7,80€	 110,10€	 €
			TOTAL €

Modalités de paiement : Possibilité un chèque par mois – Chèques à l'ordre de « **Maison Gaillard** ».

En plus du contrat solidaire, j'apporte mon soutien à la Maison Gaillard par un don de €.

Distributions

Les distributions auront lieu le Jeudi au Club House , entre 18h00 et 19 h15

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le ___ / ___ / 2023

à _____

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur